

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE L'APPLICATION KATCHA

Les présentes conditions générales de vente (« CGV »), éventuellement complétées par des Conditions particulières propres à chaque Offre, décrivent les modalités et les conditions dans lesquelles le Client fait l'acquisition d'une License d'utilisation de l'Application Katcha.

Article 1. CHAMP D'APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1.1. Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV » ou le « Contrat ») sont conclues entre La société Katcha (SAS), représentée par sa présidente Madame Zapryna CORNIGLION, domiciliée 12 Impasse des Huguenots 06140 VENCE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 849 731 328 RCS Grasse (ci-après « Katcha ») et le Client (ci-après le « Client »)

Le Client et Katcha sont dénommés individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties ».

L'objet des présentes conditions générales est de définir les conditions d'obtentions et d'utilisations de l'Application Katcha par le Client.

1.2. Les Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent de plein droit à toute vente de l'Application Katcha, aux produits et services qui en découlent (les « Prestations »), sans que cette liste soit limitative, ainsi qu'à tout autre produit ou service proposé au Client par Katcha .

Ces CGV ont également vocation à s'appliquer à toute prestation de la société Katcha négociée et acceptée par le Client sur cette base.

Dans les présentes conditions générales, les mots suivants auront les sens suivants :

Application Katcha : désigne la solution logicielle éditée et développée par la Société Katcha.

Client : Bénéficiaire souscrivant ou s'enregistrant sur l'Application Katcha;

Commande ou Bon de commande : désigne le devis signé par le client.

Coordinateur : désigne toute personne habilitée par Katcha à former le Client à l'utilisation de l'Application, au nom et pour le compte de la société Katcha.

Contenu : désigne sans que cette liste soit limitative, la structure de l'Application, le contenu éditorial, les dessins, les illustrations, les images, les photographies, les chartes graphiques, les marques, les logos, les sigles, les dénominations sociales, les œuvres audiovisuelles, les œuvres multimédia, les contenus visuels, les contenus audio et sonores, ainsi que tout autre

contenu présent au sein de l'Application et/ou tout autre élément composant l'Application.

Convention ou Contrat : a pour objet de décrire les conditions et les obligations contractuelles des Parties au Contrat ainsi que la mise en place de l'utilisation de l'Application Katcha.

Données Personnelles : désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable.

Équipement : désigne tout dispositif matériel mis à disposition du Client (e.g. Bracelet connecté ..)

Informations Confidentielles : désignent toutes informations, et/ou toutes données sous quelque forme (orales et/ou écrites) et de quelque nature qu'elles soient, incluant notamment tous documents écrits ou imprimés, tous échantillons, modèles, et/ou connaissances brevetables ou non,

Les Parties s'accordent pour affirmer que les Données Personnelles auxquelles elles peuvent avoir accès dans le cadre de l'exécution de la présente Convention constituent des Informations Confidentielles.

Législation applicable en matière de Protection des Données : désigne (i) la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi Informatique et Libertés », (ii) le Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit « RGPD »), (iii) la Directive 2016/680 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les autorités compétentes à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales, et à la libre circulation de ces données (dite « Directive Pénale ») et (iv) toute réglementation relative aux traitements de Données Personnelles applicable pendant la durée du Contrat.

Licence : désigne un droit temporaire d'utilisation de l'Application Katcha par le Client.

Logiciels : désigne l'Application et les logiciels d'Exploitations.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont à jour au 1er Janvier 2020.

Redevance Annuelle : désigne le renouvellement annuel du Contrat par tacite reconduction à la date de signature du Contrat ou Bon de Commande.

Responsable de Traitement : désigne l'entité qui détermine les finalités et les moyens d'un traitement de données à caractère personnel conformément au règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016, sur la protection des données (RGPD).

Services ou Prestations: Désigne les différentes fonctionnalités et services proposés par l'Application Katcha.

Sites : désigne katcha.io ; katcha-app.io

Sous-Traitant : désigne l'entité traitant des données personnelles pour le compte, sur instruction et sous l'autorité d'un Responsable de Traitement, conformément au règlement européen n° 2016/679 du 27 avril 2016, sur la protection des données (RGPD).

Utilisation : Désigne le droit d'utiliser, directement ou par voie de licence, tout ou partie de l'Application Katcha par le Client et les Utilisateurs désignés par chaque Client.

Le droit d'Utilisation n'emporte pas le droit d'Exploitation.

Utilisateur : désigne une personne physique majeure ou mineure (ayant préalablement obtenu l'autorisation de ses parents ou de la personne investie de l'autorité parentale) désigné par le Client, et ayant téléchargé l'Application mise à disposition par le Client.

Vente de bracelet : désigne un Service annexé à l'utilisation de l'Application.

Article 2. APPLICATION ET OPPOSABILITÉ DES CGV

2.1 Le Client déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes CGV avant la passation de sa Commande.

2.2. Les CGV sont régulièrement mises à jour. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de passation de la Commande.

2.3. Toute condition contraire posée par le Client notamment ses conditions générales d'achat par exemple serait donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à Katcha quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

2.4. Le fait que Katcha ne se prévale pas à un moment donné d'une quelconque disposition des présentes CGV, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une quelconque disposition desdites CGV.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont à jour au 1er janvier 2020.

Article 3. DUREE ET REDEVANCE ANNUELLE

3.1. Le contrat est réputé conclu à la date de la confirmation par Katcha de la validation de la commande passée par le Client ou, au plus tard, au moment de l'exécution de ladite commande par la société Katcha.

3.2 L'Application est considérée livrée au Client lorsque Katcha met à disposition du Client tous les paramètres permettant d'accéder à l'Application Katcha selon les modalités du bon de commande.

3.3 le contrat est conclu pour une durée d'une (1) année civile tacitement reconductible par périodes successives équivalentes d'une (1) année, sauf dispositions contraires du devis / bon de commande.

3.4 La redevance annuelle comprend l'utilisation de la licence « administrateur » de l'application mobile Katcha, c'est-à-dire la mise à disposition de l'application Katcha auprès des clients de l'établissement, l'accès à l'interface administrateur, et une assistance technique téléphonique.

En option, le client peut décider :

- de bénéficier d'une formation d'une demi-journée sur site
- du paramétrage du back-office
- de l'achat ou de la location des bracelets connectés.

3.5 Dans le cas de modifications essentielles des services, Prestations de L'Application, les Parties conviennent que la redevance annuelle pourra faire l'objet d'un nouvel accord en fonction desdits Services et besoins du Client, via la signature d'un avenant au Contrat.

Article 4. COLLABORATION DES PARTIES

4.1. Les Parties s'engagent à collaborer efficacement et accepter toute discussion afin de faciliter la réalisation des Prestations objets du Contrat.

A cet égard, le Client reconnaît que son implication et sa collaboration sont nécessaires pour assurer la bonne exécution du Contrat par la société Katcha.

4.2. En cas de survenance d'un événement de nature à retarder l'exécution de la Prestation, la Partie concernée par l'événement se doit de prévenir l'autre Partie sans délai par tout moyen de communication approprié à l'urgence de la situation.

Le Client ne pourra reprocher à Katcha un retard dans l'exécution de la Prestation s'il tarde ou refuse de lui communiquer des informations essentielles à la réalisation des prestations.

Article 5. OBLIGATIONS DU CLIENT

5.1 Le Client s'engage à payer les prestations décrites dans le devis ou bon de commande.

5.2 Le Client s'oblige à respecter les lois en vigueur concernant l'utilisation des images, des photos et des textes qu'il met à disposition de Katcha pour le paramétrage et utilisation de l'Application ;

5.3 Le Client s'engage à signaler à Katcha toutes utilisations contraires à la loi de la part des Utilisateurs, ainsi que tout comportement pouvant être contraire aux dispositions légales en vigueur.

5.4 Le Client s'engage à veiller à ce que les Utilisateurs et membres de son personnel utilisateur des Equipements et/ou de l'Application, soient formés à leur fonctionnement et respectent les CGV et les CGU de l'Application

Article 6. OBLIGATION DE KATCHA

6.1. La société Katcha met en œuvre toutes les mesures propres à assurer au Client la fourniture des Prestations dans des conditions optimales. Elle ne saurait cependant en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution de tout ou partie des prestations prévues au contrat, qui serait imputable soit au Client, soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger au contrat, soit à un cas de force majeure tel que précisé par l'article 1218 du code civil et la jurisprudence applicable.

Katcha est en conformité avec les obligations du Règlement sur la Protection des Données (RGPD) et ce suivant l'article 8 des présentes CGV. Ainsi Katcha, prendra toutes les mesures nécessaires au respect de ces dispositions, et veillera, dans la mesure du possible, au respect des contenus publiés par le Client et par les Utilisateurs.

6.2. Katcha se réserve le droit d'interrompre temporairement l'accessibilité à ses services pour des raisons de maintenance ou d'amélioration sans droit à indemnité. Cependant, Katcha s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont elle dispose pour minimiser ce type d'interruption. Malgré toutes les mesures de sécurité prises par ses équipes, la responsabilité de Katcha ne saurait être engagée en cas d'introduction malveillante.

Article 7. PRIX, CONDITIONS DE PAIEMENT, REDEVANCE ANNUELLE,

7.1. Les prix sont mentionnés dans le devis ou bon de commande.

7.2. Le paiement de la Commande s'effectue en euros. Les modalités de paiement seront précisées par Katcha sur chaque bon de Commande.

7.3 La redevance annuelle est calculée sur la base du nombre de mois d'utilisation, précisé au bon de commande.

Article 8. DONNÉES PERSONNELLES – SÉCURITÉ

8.1. La société Katcha attache une grande importance au respect de la vie privée et prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles des Clients.

8.2. Dans le cadre de la fourniture de la Prestation, Katcha collecte des données personnelles du Client et Utilisateurs de l'Application et notamment les données suivantes des Utilisateurs :

Adresse email, Prénom, Nom, Age, Sexe, situation, Date de naissance, Pays

8.3. La société Katcha collecte et traite les données personnelles du Client pour les finalités suivantes :

- Fourniture et gestion des fonctionnalités de l'Application ;
- Information sur le Client et sur les activités de l'utilisateur ;
- questions/réclamations du Client ;
- Élaboration de statistiques ;
- Gestion des demandes de droits d'accès, de rectification et d'opposition.

8.4. Les données relatives à la gestion des données personnelles du Client sont conservées pour la durée strictement nécessaire telle que définie par la Loi Informatique et Libertés telle que modifiée par la loi du 6 août 2004 (« Loi Informatique et Libertés »).

8.6. La société Katcha peut également communiquer les données personnelles afin de coopérer avec les autorités administratives et judiciaires.

8.7 La société Katcha est autorisée à utiliser les données du Client pour ses besoins internes. Elle s'engage à donner accès au Client, gratuitement et à tout moment, à toutes les données enregistrées les concernant, et ce conformément à la législation applicable en France.

8.8. La société Katcha veille à sécuriser les données personnelles du Client de manière adéquate et appropriée et a pris les précautions utiles afin de préserver la sécurité et la confidentialité des données et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des personnes non autorisées.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont à jour au 1er janvier 2020.

8.9. Obligations du Client :

Le Client reconnaît que les données personnelles divulguées par eux ou les Utilisateurs sont valides, à jour et conformes aux dispositions légales.

Le Client s'engage à ne pas porter atteinte à la vie privée, à l'image et à la protection des données personnelles de toute personne tierce et ainsi à ne pas communiquer à Katcha les données de personnes tierces sans leur consentement.

8.9. En vertu du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (dit « RGPD »), le Client est informé qu'il doit immédiatement et dans un délai maximum de 24 heures après la connaissance d'une infraction ou manquement d'un Utilisateur ou d'un membre de son personnel, ou un tiers, aux conditions générales d'utilisation de l' Application Katcha, avertir la société Katcha, à l'adresse suivante : dpo@Katcha.io.

8.10 Le Client dispose d'un droit d'accès et de rectification pour les renseignements le concernant conformément à la loi.

Article 09. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

9.1 Katcha est propriétaire, ou titulaire des droits, de tous les éléments qui composent l'Application et notamment les données, dessins, graphiques, photos qui sont protégés par les règles du droit de la propriété

9.2 Les marques de l'éditeur du site www.katcha.io et de ses partenaires, ainsi que les logos figurant sur le site sont des marques déposées. Toute reproduction totale ou partielle de ces marques ou de ces logos, effectuée à partir des éléments du site sans l'autorisation expresse de Katcha est donc prohibée conformément à la législation en matière de propriété intellectuelle.

9.3. Il est formellement interdit au Client de reproduire (à part pour son utilisation personnelle et non commerciale), publier, éditer, transmettre, distribuer, montrer, enlever, supprimer, ajouter à l'Application et aux éléments et logiciels qu'elle contient, pas plus que les modifier ou effectuer un quelconque travail en les prenant pour base, ni vendre ou participer à aucune vente en rapport avec l'Application, les éléments de l'Application ni aucun logiciel y afférant.

9.4 La société Katcha concède au Client une licence mensuelle non exclusive pour utiliser l'Application. Cette licence est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être cédée ou transférée à quel que tiers que Les présentes Conditions Générales de Vente sont à jour au 1er janvier 2020.

ce soit. La licence est concédée au moment du complet paiement de la Commande acceptée et signée par le Client.

Article 10. DROIT À L'IMAGE

10.1 Le Client reconnaît qu'il accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale (papier, télédiffusée, Internet et réseaux sociaux) de son image dans le cadre de la communication, de l'information et de la promotion de Katcha et notamment la diffusion sur le/les sites de cette entité, ainsi que leur reproduction sur quelque support que ce soit.

10.2 Katcha s'interdit expressément, de procéder à une exploitation des images susceptible de porter atteinte à la vie privée et à la réputation, d'utiliser les photographies et films objets de la présente pour toute autre exploitation préjudiciable.

Article 11. ASSURANCES

11.1 Chacune des Parties devra être assurée auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable pour couvrir les dommages dont elle pourrait être responsable afin que les autres Parties ne puissent jamais être recherchées en raison des actes, fautes ou négligences éventuellement imputables à une Partie.

11.2 Il est entendu que les Parties ont chacune une assurance Responsabilité Civile (RC) garantissant leur responsabilité pour les dommages occasionnés aux tiers.

Article 12. FORCE MAJEURE

12.1 Aucune des Parties ne pourra être tenue responsable de son retard ou de sa défaillance dans l'exécution de ses obligations contractuelles si ce retard ou cette défaillance sont dus à la survenance d'un événement échappant à son contrôle, qui ne pouvait pas être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées.

12.2 En cas de survenance d'un tel cas de force majeure, l'exécution du présent Contrat sera suspendue jusqu'à disparition, extinction ou cessation du cas de force majeure. Toutefois, si le cas de force majeure perdure au-delà d'un délai de trente (30) jours, les Parties doivent se rapprocher afin de discuter d'une éventuelle modification du Contrat.

12.3 Les échéances prévues par le présent Contrat seront automatiquement reportées en fonction de la durée du cas de force majeure.

12.4 En l'absence d'un accord des Parties dans un délai de trente (30) jours et si le cas de force majeure perdure, chacune des Parties aura le droit de résoudre le présent Contrat de plein droit, sans qu'aucune indemnité ne soit due par l'une ou l'autre des Parties,

par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'autre Partie.

Article 13. DROIT DE RÉTRACTATION

Par les présentes, le Client déclare qu'il entend renoncer à son droit de rétractation pour bénéficier des Prestations dès la validation de la Commande.

Article 14. RÉSILIATION, RESTITUTION

14.1 le contrat est conclu pour une durée d'une (1) année civile tacitement reconductible par périodes successives équivalentes d'une (1) année, à défaut de notification par l'une des parties au moins trois (3) mois avant l'expiration de chacune des périodes par lettre recommandée avec demande d'avis de réception

14.2 En cas de manquement d'une des Parties à une de ses obligations essentielles, l'autre Partie pourra, en cas de mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse, prononcer la résiliation du Contrat de plein droit sans aucune autre formalité particulière et sans préjudice de toute demande de dommages-intérêts.

14.3. La mise en demeure devra indiquer un délai raisonnable dans lequel la Partie contrevenante devra remédier à l'inexécution ou la mauvaise exécution de l'obligation essentielle objet de la mise en demeure. À peine de nullité, la mise en demeure devra impérativement mentionner la présente clause résolutoire.

14.4 En outre, Katcha pourra interrompre l'accès aux services de l'Application et/ou résilier le contrat de plein droit et avec effet immédiat sans mise en demeure préalable et sans préavis, du fait d'un manquement grave du Client, notamment en cas de non-respect par le Client des obligations prévues dans les CGV. Particulièrement en cas de :

- retard dans le paiement des sommes dues par le Client en application de l'article 7 ci-après, qui serait supérieur à trente («30») jours.
- défaut d'informations nécessaires au paramétrage par Katcha de l'Application.
- Négligence grave du client ou utilisation non conforme à la destination première de l'Application Katcha et/ou toute utilisation de l'Application contraire à la loi.
- Non conformité avérée aux données personnelles.

14.5 A l'issue du contrat, en cas de non restitution du bracelet connecté ou en cas de dysfonctionnement du bracelet du fait d'une mauvaise utilisation ou de vandalisme, le client devra s'acquitter d'une pénalité de 10 euros par unité.

Article 15. RESPONSABILITÉ

Les présentes Conditions Générales de vente sont à jour au 1er janvier 2020.

15.1. Responsabilité du Client

Dans les limitations permises par la loi, le Client est seul et pleinement responsable de l'utilisation des Equipements, de l'Application et de tous les dommages, quelle que soit leur nature, subis par ses clients, les tiers, et/ou les éventuels préposés du Client à l'occasion de l'utilisation des Equipements et/ou de l'Application par le Client et/ou ses éventuels préposés.

15.2. Responsabilité de la Société Katcha

Le Client reconnaît et accepte que la société Katcha est soumise à une obligation générale de moyens quant à l'accessibilité à l'Application et/ou aux Options d'Application, non maîtrisées par Katcha et dû aux aléas inhérents aux services fournis via des communications électroniques et les technologies de l'Internet.

Dans les limitations permises par la loi, le Client accepte expressément Katcha ne saurait être tenue responsable des préjudices indirects et immatériels (perte d'exploitation, perte de clientèle, perte de chance, perte de données, etc.) subis par le Client.

La Société ne saurait être responsable des dommages de quelque nature que ce soit résultant :

- (i) de défaut de paiement par le Client, (ii) d'utilisation non conforme de l'Application à la législation et la réglementation applicable, (iii) d'utilisation non conforme des Equipements et/ou de l'Application à la Commande et/ou aux CGU, (iv) d'utilisation anormale et/ou non conforme à la destination de l'Application, (v) de modification ou altération volontaire même mineure des Equipements et/ou de l'Application, (vi) d'intervention d'un tiers non habilité par Katcha pour toute opération portant sur les Equipements et/ou l'Application, (viii) de négligence du client, ou (x) de force majeure.
- de toute erreur et/ou omission imputable au Client dans le renseignement des données nécessaires (i) au bon fonctionnement de l'Application et des Options d'Application et/ou (ii) au respect de ses obligations contractuelles et/légales par la Société Katcha ;
- du non-respect total ou partiel d'une obligation du Client au titre de la Commande, notamment mais sans s'y limiter de ses obligations financières ;
- de l'utilisation d'un Terminal (hors Equipement) non validé par la Société et/ou modifié sans validation préalable de la Société ;
- de toute difficulté d'accès aux Logiciels et/ou aux Options d'Application résultant d'une opération programmée de maintenance technique nécessaire à leur bon fonctionnement et/ou en cas d'implémentation d'une Mise à Jour Logicielle ou d'une Nouvelle Version ;
- de tous ralentissements, interruptions, impossibilités et/ou mauvaises conditions d'accès à l'Application et/ou aux Options d'Application du fait (i) de la nature même du réseau Internet, des réseaux de

téléphonie mobile et des réseaux sans fil et/ou (ii) de la Plateforme et/ou (iii) d'une défaillance et/ou d'une saturation des réseaux de communication de données (Internet, intranet, ou par réseau sans fil) sur lesquels la Société n'a aucune maîtrise ;

- de la contamination par virus, des intrusions malveillantes de tiers, affectant les Equipements et/ou Application et/ou les données du Client dont la protection incombe à ce dernier ;
- de toute perte de données et dommages causés aux Terminaux du fait du téléchargement de données réalisé par le Client à sa discrétion et sous son entière responsabilité ;
- de dommage que pourraient subir les Terminaux, ceux-ci étant sous l'entière responsabilité du Client;
- de détournement éventuel des Identifiants, et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client dont ce dernier assume l'entière responsabilité ;
- de tout dommage et dégradation de l'accès et/ou de l'utilisation de l'Application et/ou aux Options d'Application résultant du refus d'installation ou de la suppression des *cookies* par le Client ;
- Du fait des caractéristiques et des limites d'internet que le Client déclare connaître, la société Katcha ne pourra d'aucune manière être tenue responsable des vitesses d'accès, des temps de réponse et des difficultés d'accès au service

En tout état de cause, il est expressément convenu entre les Parties que, sous réserve de la réglementation applicable, le total, toutes causes confondues des indemnités, dommages et intérêts, frais de toute nature qui seraient supportés ou versés par la Société en faveur du Client, à la suite d'une décision définitive rendue par une juridiction compétente ou d'un accord transactionnel validé préalablement par la Société Katcha, ne pourra excéder un plafond global tous litiges confondus au montant le plus élevé correspondant soit (i) aux sommes hors taxes effectivement versées par le Client à la Société au cours des six (6) mois précédant la survenance du fait générateur du dommage en cause, soit (ii) à cinquante pourcent (50%) du Prix H.T de la Commande en cause effectivement versé par le Client à la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 2254 du Code civil, toute action, contestation ou demande de toute nature du Client auprès de Katcha devra intervenir dans un délai maximum d'un (1) an à compter du jour où le Client a eu connaissance ou aurait dû avoir connaissance du fait générateur de l'action, la contestation ou la demande, sous peine d'irrecevabilité par forclusion, et ce, sous réserve des législations et réglementations applicables.

Article 16. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION

16.1. Les présentes CGV sont régies et interprétées conformément au droit français, sans tenir compte des principes de conflits de lois.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont à jour au 1er janvier 2020.

16.2. En cas de litige susceptible de survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution des présentes ou en relation avec les présentes CGV, le Client et Katcha feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un règlement amiable de leur litige.

16.3. En cas d'échec de cette tentative de règlement amiable, les Parties entendent soumettre le litige à la compétence exclusive des tribunaux compétents en application des règles du code de procédure civile.